

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 294

4 février 2015

SOMMAIRE

A Klosen	14106	Galway II S.à r.l.	14091
Amex International S.A.	14105	Gare S. à.r.l.	14079
Art Collection S.à r.l.	14071	Gelateria-Snack "Am Schank" S.à r.l.	14087
Aylesdale Holding S.A.	14101	GGI International S.A., SPF	14073
C.A. Consulting International S.A.	14103	Glashandel H.Reiland & Co	14086
Cencom Group SA	14074	GP Performance S.à r.l.	14081
Chambertin S.A.H.	14067	GreenE S. à r.l.	14088
ClearPriority Luxembourg S.à r.l.	14104	Green European Venture Capital S.A. ...	14069
Crema	14072	Groupe Forrest Luxembourg S.à r.l.-S.P.F.	14077
CS Holding Luxembourg S.à r.l.	14112	H2L Immo	14098
David S.A.	14069	Happy Meat SARL	14093
DG Habitat S.A.	14071	Hazelville Holdings S.à r.l.	14070
Didras Holdings Luxembourg S.A.	14068	Hendrix Investments S.A.	14094
Discovery A S.à r.l.	14068	Hostellerie du Grünewald S.à r.l.	14096
Dolomiti Pe Wb I S.à r.l.	14107	HSBC Trinkaus & Burkhardt (Internatio- nal) S.A.	14082
EB8 Fund S. à r.l.	14075	I-Corp S.A.	14099
Ecurie Paradis Luxembourg SA	14066	John Galt International S.A.	14101
Einstein International S.à r.l.	14069	Kunst & Dekoration S.A.	14067
Ellig Capital S.A.	14067	L-C transport sàrl	14100
Ellig Capital S.A.	14066	Lixus S.A. SPF	14100
EQT BW S.A.	14072	Markline S.A.	14072
ESI Energy Systems International	14076	Mood Media Group S.A.	14070
Etablissement Joseph BALTHASAR	14074	Pocanto S.A.	14072
Eurofinagest S.A.	14077	PSP Luxco S.à r.l.	14109
Euro Invest S.à r.l.	14075	SAPA S.à r.l.	14096
European Resorts S.A.	14078	Seira S.A.	14110
Europe Hotel HoldCo S.à r.l.	14076	SODEVIM, société de gestion de patrimoi- ne familial	14071
Farko Invest S.A.	14076	T & MC S.A.	14074
First Data International Luxembourg VII S.à r.l.	14091	Triumph Group Luxembourg Finance Sàrl	14068
F.I.S. FundsIndustrySupport S.à r.l.	14080	VIII E Chateau S.à r.l.	14066
Flojkas Capital S.à r.l.	14089		
Fluviense S.A.	14075		
Fly Catering International S.A.	14084		
Forest S.A.	14085		

VIII E Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.936.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014, LAC/2014/60162, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société à responsabilité limitée VIII E Chateau S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.936, constitué en date du 15 novembre 2006 par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 657 du 19 avril 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentaire en date du 10 août 2009, publié au Mémorial C, numéro 1852 du 24 septembre 2009..

La société a été mise en liquidation volontaire par acte du notaire instrumentaire en date du 20 novembre 2014, non encore publié au Mémorial C.

Les Associés accordent entière décharge à M. Vincenzo Amò en tant que Liquidateur de la Société pour l'exécution de tous ses devoirs et obligations pendant la liquidations de la Société.

Après avoir pris note du rapport du commissaire-vérificateur sur la Liquidation de la Société, les Associés approuvent les comptes de liquidation et donnent entière décharge au commissaire-vérificateur, M. Vincent Bouffioux.

Les Associés prennent connaissance de ce que toutes les dettes de la Société ont été payées et qu'il n'y a pas de boni de liquidation dû et payable; et

en conséquence, les Associés décident de prononcer la clôture de la liquidation de la Société à la date du présent acte.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant 5 (cinq) ans, à partir de la date de la publication dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, à l'adresse suivante: 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206568/31.

(140230214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Ecurie Paradis Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.248.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209031/10.

(140233678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Ellig Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.613.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2014

L'assemblée générale constate que les actions sont réunies en une seule main. En conséquence de quoi l'assemblée générale décide de prolonger uniquement le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard GILLE et du commissaire actuellement en fonction pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209076/13.

(140233484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Chambertin S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 28.747.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a lieu au Luxembourg le 18 juin 2014

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer les membres suivants au conseil d'administration de la société avec effet immédiat à partir 18 juin 2014. Leur mandat durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020:

- M. Jean-Bernard ZEIMET, de nationalité luxembourgeoise, administrateur de sociétés, résidant à 51-53, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- M. Dimitrios ZOIS, de nationalité luxembourgeoise, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.
- M. Marius-Panos KASKAS, de nationalité luxembourgeoise, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à 15, rue des carrefours, L-8124 Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer le membre suivant comme administrateur délégué, avec le pouvoir de signature individuelle, responsable pour la gestion journalière, avec effet immédiat à partir du 18 juin 2014. Son mandat durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020:

- M. Dimitrios ZOIS, de nationalité luxembourgeoise, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer la société suivante en tant que personne morale chargée du contrôle des comptes avec effet immédiat, à partir du 18 juin 2014. Son mandat durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020:

- MORATINA SERVICES LIMITED, n° de registre du commerce HE 230792, située au 30 Karpenisiou P.C. 1660, Nicosia, Chypre.

Extrait Conforme

Un Administrateur

Référence de publication: 2014206794/32.

(140231801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Ellig Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.613.

—
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207867/10.

(140233345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Kunst & Dekoration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.
R.C.S. Luxembourg B 61.411.

—
Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 17 décembre 2014

Avec effet au 1^{er} janvier 2015, l'adresse de la société est transférée du 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg au 2, Millegässel, L-2156 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

KUNST & DEKORATION S.A.

Référence de publication: 2015001656/12.

(150000654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Didras Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 191.677.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a lieu au Luxembourg le 3 décembre 2014

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de révoquer le mandat des membres suivants du conseil d'administration de la société, dont l'administrateur délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat à partir du 3 décembre 2014 pour:

- M. Georgios TSAMIS, administrateur, né le 16/04/1975, à Chalkida-Evvoias, Grèce, résidant professionnellement à 18, Mircea Eliade Bvd, 1^{er} étage, Body A, District 1, 012015 Bucarest.
- Mrs. Ileana-Teodora NAE-SERBAN, administrateur, née le 01/12/1976, à Bucharest, Roumanie, résidant professionnellement à Mircea Eliade Bvd, 1^{er} étage, Body A, District 1, 012015 Bucarest.
- M. Panagiotis DIAMANTIS, administrateur, né le 25/06/1964, à Athènes, Grèce, résidant professionnellement à Mircea Eliade Bvd, 1^{er} étage, Body A, District 1, 012015 Bucarest, et administrateur délégué à la gestion journalière.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer trois nouveaux membres du conseil d'administration dont un administrateur délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat le 3 décembre 2014, leur mandat durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

- M. Antonios DRAKOS, né le 28/01/1981 à Athènes, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 20 Digeni street, Voula, Athènes, 16673, Grèce.
- Mrs. Rodica HAIDUC, né le 17/01/1981 à Chisinau, Moldavie, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 6 Intl. Dealul Poenii street, secteur 3, 032048, Bucarest, Roumanie et également nommée administrateur délégué à la gestion journalière.
- Mrs. Florica STANESCU, né le 07/01/1964 à Giurgiu, Roumanie, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 1 Drumul Lui Gjoaca street, Uzuriu, Giurgiu, 084044, Roumanie.

Extrait Conforme

Un Administrateur

Référence de publication: 2014206833/31.

(140231855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Discovery A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 169.876.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014207810/10.

(140232951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Triumph Group Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.327,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, Avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.409.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 16 décembre 2014

Il résulte d'une décision du conseil de gérance que le siège social de la Société est transféré au 39, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001178/13.

(140235374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Green European Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.091.

Le soussigné, ROGER ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, par la présente certifie et reconnaît que:

(i) Le notaire est selon la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la Loi), l'autorité publique compétente pour établir suivant les dispositions de l'article 273 de la Loi, un certificat attestant que les conditions de l'article 281 de la Loi sont remplies;

(ii)

(a) les sociétés (i) GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B77.091 et (ii) UNITED ARTISTS GROWING HOLDING S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.845, ont initié une fusion par absorption par laquelle GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A. absorbe UNITED ARTISTS GROWING HOLDING S.A.;

(b) le projet de fusion entre GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A. et UNITED ARTISTS GROWING HOLDING S.A. établissant les termes de la fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (Mémorial C) sous le numéro 3487 du 21 novembre 2014 (le Projet de Fusion);

(c) la publication du Projet de Fusion a été réalisée au moins un mois avant la publication du présent document;

(d) les documents indiqués à l'article 267 (1) de la Loi, ont été mis à la disposition des associés de GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A., au siège social de cette société au moins un mois avant la présente date, tel que les associés de GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A., le reconnaissent et le déclarent;

(e) l'article 264 c) est d'application;

(f) la publication du présent certificat au Mémorial C un mois après la publication du Projet de Fusion au Mémorial C, rend la fusion entre GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A. et UNITED ARTISTS GROWING HOLDING S.A. effective à l'égard des tiers.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2014206963/30.

(140231396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Einstein International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Einstein International S.à r.l.

Référence de publication: 2014207862/10.

(140232757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

David S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 117.803.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 02 janvier 2015

La démission de Monsieur Gioacchino GALIONE de sa fonction d'administrateur est acceptée

Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est coopté en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

DAVID S.A.

Référence de publication: 2015001446/14.

(150000957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Mood Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.404.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 1^{er} décembre 2014.

1. M. Randal Joseph RUDNISKI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Philippe GRAF SCHENK VON STAUFFENBERG a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Thomas Leroy GARRETT JR, administrateur de sociétés, né à Ohio (Etats-Unis), le 15 août 1953, demeurant à 11812 Eagles Glen Dr, Austin, TX 78732, Etats-Unis, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

4. M. Harris-Everett LORING III, administrateur de sociétés, né au Massachusetts (Etats-Unis), le 06 mars 1950, demeurant à 10339 Rocky Road, Residence Bellville, Austin, TX 77418, Etats-Unis, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

5. M. Claude Moïse Lucien NAHON, administrateur de sociétés, né à Toulon (France), le 19 octobre 1974, demeurant à 41 rue Nadar, 92500 Rueil Malmaison, France, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

6. M. Kenan Thomas ERKUL, administrateur de sociétés, né à Watford (Royaume-Uni), le 14 mai 1985, demeurant à 14 Ludlow Way, Croxley Green, Rickmansworth, Hertfordshire, WD3 3SH, Royaume-Uni, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

7. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 4 (quatre) à 6 (six).

8. M. Thomas Leroy GARRETT JR, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mood Media Group S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014207175/31.

(140231537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Hazelville Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 158.083.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société Hazelville Holdings S.à.r.l. qui s'est tenue à Luxembourg le 31 décembre 2014.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de nommer, pour une durée illimitée, nouveau gérants en remplacement de Madame Francesca Docchio et Simeone Racciah:

- Sabrie Soualmia, né à Metz (FR) le 15 Juillet 1982 demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich;

- Alberto BONFIGLIO né Milan (I) le 18 Avril 1958, demeurant professionnellement à Via Camperio 9, I-20123 Milano;

Les pouvoirs accordés au nouveau conseil d'administration restent limités aux opérations ordinaires, et ne comprennent pas les pouvoirs de vendre, en tout ou en partie, des participations, des biens immobiliers ainsi que pour l'enregistrement de nouvelles inscriptions hypothécaires

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour le Conseil de Gérance

Xavier Mangiullo

Scrutateur

Référence de publication: 2015000938/23.

(150000176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

SODEVIM, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.425.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 11 novembre 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 décembre 2014

1. Ratification de la cooptation de M. Hans DE GRAAF comme administrateur, décidée par les administrateurs restants en date du 20 janvier 2014 et nomination de M. Hans DE GRAAF comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

2. Mme Monique JUNCKER a été reconduite dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

3. Mme Astrid BETZ a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M. Hans DE GRAAF, Mme Astrid BETZ, administrateurs, et de Mme Monique JUNCKER, administrateur et présidente du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que le siège social de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour SODEVIM, société de gestion de patrimoine familial

Un mandataire

Référence de publication: 2014207397/30.

(140231014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

DG Habitat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 116.099.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207824/10.

(140232453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Art Collection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3345 Leudelange, 14, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 69.513.

—
Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015000750/14.

(140235770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

EQT BW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 182.675.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 17 décembre 2014

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de Stefan Holmér et Luc de Vet de leurs fonctions d'administrateurs de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

- de nommer Michael Anatolitis, né le 13 octobre 1980 in Lefkosia, Chypre et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et Andrea Pabst, née le 6 avril 1974 in Gladbeck, Allemagne et résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg aux fonctions d'administrateurs de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207882/16.

(140232664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pocanto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.971.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2014

Ratification de la cooptation de Monsieur Roland Weber en qualité d'administrateur de la Société.

Acceptation de la démission de Monsieur Roland Weber en qualité d'administrateur de la Société.

Nomination de Madame Isabelle Seignert né le 21 septembre 1966 à Thionville (France) demeurant professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Roland Weber, démissionnaire. Son mandat expirera à la fin de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015000562/16.

(140235021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Markline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.453.

—
Mme Katia CAMBON a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B de la société MARKLINE S.A., R.C.S. Luxembourg B 71.453.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Katia CAMBON.

Référence de publication: 2015000454/10.

(140235278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Crema, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.707.

—
Monsieur Bruno ABBATE, né à SANTA-MARIA DI CAPUA (Italie) le 2 septembre 1965, et demeurant à B-6720 HABAY-LA-NEUVE (BELGIQUE), rue Bernard d'Everlange, 19, s'est démis de sa fonction de gérant de la Société, par courrier recommandé adressé à cette dernière en date du 25 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Bruno ABBATE.

Référence de publication: 2015000158/12.

(140235261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

GGG International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 171.143.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LUX PRIVATE PLACEMENT TRUST, constitué et enregistré en date du 13 août 2007, suivant le droit de la République de Maurice, établi à Port Louis, Republic of Mauritius, Suite 501, St James Court, St Denis Street,

ici représenté par Maître Julio STUPPIA, juriste, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 18 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I. Que la société GGS INTERNATIONAL S.A., SPF, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 171143 (NIN 2012 2215 416), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 août 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2412 du 27 septembre 2012.

II. Que le capital de la société s'élève actuellement à 31.000,- (trente-etun mille) Euros, représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 310,- (trois cent dix) Euros chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société GGS INTERNATIONAL S.A., SPF n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société GGS INTERNATIONAL S.A., SPF.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, LUX PRIVATE PLACEMENT TRUST, représenté comme dit ci-avant, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société GGS INTERNATIONAL S.A., SPF a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant, la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les actions, respectivement le livre des actionnaires, qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. STUPPIA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2712. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000299/54.

(140235481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Cencom Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 139.732.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2014

Le 15 décembre 2014 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, avec effet immédiat de:

1. la révocation de 3 administrateurs et 1 administrateur-délégué à savoir:

- OVERCLEAR DEVELOPMENT INC., avec siège social à City of Panama (Republic of Panama), via España 122, BankBoston Building, inscrite au Mercantile Section of the Public Registry Office sous le numéro 1130409 comme Administrateur

- VENEZOLA COMPANY S.A., avec siège social à City of Panama (Republic of Panama), via España 122, BankBoston Building, inscrite au Mercantile Section of the Public Registry Office sous le numéro 1130225 comme Administrateurs

- Marc KERNEL, expert-comptable, demeurant L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss, comme Administrateur et Administrateur-délégué

2. la nomination de 4 nouveaux administrateurs à savoir:

- Mr. LIN WEN-SHUN Vincent, entrepreneur né 07 Mai 1964 à Tainan City Taiwan demeurant: No. 16, Alley 38, Lane 95, Ziyu Road, 8863 Hsin-Chu City, Taiwan

- Mr. TRANG Jacques, entrepreneur né 08 Janvier 1973 à Phnom Penh Cambodge demeurant: 81 rue Jules Guesde 59000 LILLE Wazemme, FRANCE

- Mr. GUIRAMAND Didier entrepreneur né 21 Février 1955 à Flers Lez Lilee France demeurant: RESIDENCE L ORMEAU, 33 RUE DES 2 PONTS, 34070 MONTPELLIER

- Monsieur Charles Barnavon, promoteur, né 06 Mars 1968 à Lyon, résident AP10 San Vicence de Montalt E-08394 Barcelona

3. la révocation de la Agenda ADVISORS Corp., avec siège social à City of Panama (Republic of Panama), via España 122, BankBoston Building, inscrite au Mercantile Section of the Public Registry Office sous le numéro 1130247 comme Commissaire aux Comptes.

4. la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes la société:

Monterey Audit Sàrl enregistré B0078967 avec siège social 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015000138/32.

(140235138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

T & MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 56.907.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000642/10.

(140235295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Etablissement Joseph BALTHASAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 11.747.

—
Dépôt rectificatif en remplacement de la première version du bilan au 31.12.2012, enregistrée et déposée le 23.07.2014, sous le numéro L140129027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209047/12.

(140234198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Euro Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 191.295.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 16 décembre 2014

M. John Howard Cosnett, demeurant professionnellement au 1 Waverly Place, Union Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 1SG, a été nommé gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Ralf Gleisberg, (gérant);
- M. Maxence Philippe Alexis Monot, (gérant);
- M. Keith Patrick Grealley (gérant);
- M. John Howard Cosnett, (gérant).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209051/18.

(140233471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

EB8 Fund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.610,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 124.219.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 23 décembre 2014

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37 974, en tant que gérant avec effet au 11 août 2014 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209057/15.

(140233539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Fluviense S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 70.524.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung außerordentlich am 29. Dezember gehalten

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt:

Unterschrift Kategorie A

Herr Christian BÜCHTING, Verkehrsfachwirt, wohnhaft in L - 1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, delegiertes Verwaltungsratsmitglied;

Herr Pierre LENTZ licencié en sciences économiques, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle;

Unterschrift Kategorie B

Herr Frank BRECKWOLDT, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-20249 Hamburg, 2, Heilwigstrasse.

Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2014 zu beschließen hat.

Zum Kommissar wird für die gleiche Dauer wird AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg, gewählt.

Luxemburg, den 29. Dezember 2014.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2014209152/21.

(140234072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Farko Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 140.460.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «FARKO INVEST S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 décembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18019.

- que la société «FARKO INVEST S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 140 460,

constituée suivant acte notarié dressé par le notaire instrumentaire en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 19 août 2008, sous le numéro 2005,

se trouve à partir de la date du 16 décembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 1^{er} décembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209127/26.

(140234179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Europe Hotel HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.979.

Les comptes annuels pour la période du 26 Avril 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209053/10.

(140234475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

ESI Energy Systems International, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 135.402.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 18 décembre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par un jugement par défaut, le Ministère Public entendu en ses conclusions, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société anonyme ESI ENERGY SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaass, a été dénoncé en date du 4 février 2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Julie Zens, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 janvier 2015 au greffe du tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Julie Zens

Le liquidateur

Référence de publication: 2015001494/18.

(150001002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Groupe Forrest Luxembourg S.à r.l.-S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 3.500.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 158.753.

—
EXTRAIT

En date du 10 décembre 2014, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la Société au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof à la date effective du 12 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Windhof, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001553/14.

(150001082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Eurofinagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.090.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ANTAEUS CAPITAL & MANAGEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175507,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "EUROFINAGEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101090, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 791 du 3 août 2004,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant légal de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001498/58.

(150000838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

European Resorts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 48.743.

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER notaire de résidence à Esch Sur Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme EUROPEAN RESORTS S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.743, constituée le 22 septembre 1994 par devant Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 532 du 17 décembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés sous seing privé pour la dernière fois le 21 mai 2001, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1054 du 22 novembre 2001 ("la Société").

L'Assemblée Générale était présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représenté à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des associés tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution avec effet immédiat et liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de Maître Charles DURO aux fonctions de liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur Maître DURO, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est uniquement en langue française.

Signé: DURO, MASTINU, BONIFAZZI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31/12/2014. Relation: EAC/2014/18574. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05/01/2015.

Référence de publication: 2015001500/58.

(150000669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Gare S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 24, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 123.193.

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Anibal FERREIRA DA ROCHA, commerçant, né à Pepim/Castro Daire (Portugal) le 5 septembre 1957, demeurant à L-7661 Medernach, 24, rue de Larochette.

2. Madame Noemia DA CONCEICAO MARTINS, commerçante, née à Odemira (Portugal) le 11 novembre 1949, demeurant à L-7661 Medernach, 24, rue de Larochette.

I.- Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls et unique associés de la société «Gare S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-7661 Medernach, 24, rue de Larochette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.193, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 561 du 7 avril 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12 500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune, et appartenant aux associés précités comme suit:

- Monsieur Anibal FERREIRA DA ROCHA, cinquante parts sociales	50
- Madame Noemia DA CONCEICAO MARTINS, cinquante parts sociales	50

III.- Les comparants étant les seuls et uniques associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Monsieur Anibal FERREIRA DA ROCHA, comme liquidateur et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, les associés décident la dissolution anticipée de la Société et décident sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Anibal FERREIRA DA ROCHA, commerçant, né à Pepim/Castro Daire (Portugal) le 5 septembre 1957, demeurant à L-7661 Medernach, 24, rue de Larochette.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. FERREIRA DA ROCHA, N. DA CONCEICAO MARTINS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16985. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001557/60.

(150000361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

F.I.S. FundsIndustrySupport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.938.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn, den achtzehnten Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Mathias BAUDOUIIN, Bankkaufmann, geboren am 23. Juli 1966, in Marburg (Deutschland), wohnhaft in D-54329 Konz, Echternacherweg 3,

hier vertreten durch Frau Virginie PIERRU, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Person, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „F.I.S. FundsIndustrySupport S. à r. l.“, mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 124.938, (hiernach die „Gesellschaft“), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Martine DECKER, mit dem Amtssitz in Remich, am 29. Januar 2007, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 801 vom 07. Mai 2007.

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von jeweils hundert Euro (100,- EUR).

Der Komparent ist Inhaber sämtlicher Anteile der Gesellschaft.

Der Komparent, als Alleingesellschafter (der „Alleingesellschafter“) beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Der Alleingesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

Der Alleingesellschafter, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt.

Die Liquidation der Gesellschaft vollendet ist und dass die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und beendet zu betrachten ist.

Der Alleingesellschafter erteilt hiermit dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf Jahren am Wohnsitz von D-54329 Konz, Echternacherweg 3.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr 800,- EUR.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Kompargenten, qualitate qua, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001503/54.

(150000538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

GP Performance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.053.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "G.P. Finance S.A.", ayant son siège social à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82720,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Patrick GENGLER, commerçant, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "GP Performance S.à r.l.", ayant son siège social à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49053, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Fran BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 34 du 21 janvier 1995,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 868 du 12 avril 2013;

2) Que le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'“Associé Unique”);

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au moins au siège social de l'associé unique “G.P. Finance S.A.”, pré-désignée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent quarante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001577/61.

(150000768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 14.543.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den zehnten Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

Treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die „Versammlung“) zusammen, die Aktionäre der Aktiengesellschaft „HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A.“ (die „Gesellschaft“), mit Sitz in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf (Gemeinde Niederanven), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B mit der Nummer 14.543, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean-Paul HENCKS, mit damaligem Amtssitz in Mersch (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht im Memorial „Recueil des Sociétés et Associations“, Nummer 13 vom 17. Januar 1977. Die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zuletzt am 10. Juni 2011, gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Jacques DELVAUX, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht im Memorial „Recueil des Sociétés et Associations“, Nummer 2083 vom 7. September 2011.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Michael WILDSCHECK, Rechtsanwalt, mit beruflichem Sitz in Luxemburg, welcher Frau Franziska STAHLBERG, Rechtsanwältin, mit beruflichem Sitz in Luxemburg, zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung bestimmt zur Stimmzählerin Frau Ada SCHMITT, avocate, mit beruflichem Sitz in Luxemburg (der Vorsitzende, die Schriftführerin und die Stimmzählerin bilden zusammen das „Büro“ der Versammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ unterzeichnet und gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben registriert zu werden.

B) Dass die Vollmachten der vertretenen Aktionäre von den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ unterzeichnet und dieser Urkunde beigegeben werden, um mit derselben registriert zu werden.

C) Dass sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre oder deren Bevollmächtigte vertreten sind und dass sämtliche Aktionäre oder deren Bevollmächtigte erklären, über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt worden zu sein und auf die Einberufungsformalitäten und -fristen zu verzichten; somit ist die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen:

D) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten und -fristen;
2. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg mit Wirkung zum 1. Januar 2015;
3. Änderung des in Artikel 2 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft festgelegten Sitzes der Gesellschaft;
4. Änderung des in Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft festgelegten Zwecks der Gesellschaft; und
5. Änderung der in Artikel 17 der Satzung der Gesellschaft festgelegten Bestimmung über die Kontrolle der Jahresabschlüsse.

Sodann trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass das gesamte Kapital der Gesellschaft bei der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten ist, beschließt die Versammlung auf die Einberufungsformalitäten und -fristen zu verzichten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig eingeladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen im Voraus mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftssitz von dem derzeitigen Sitz in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf (Gemeinde Niederanven) mit Wirkung zum 1. Januar 2015 nach 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg, zu verlegen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt, den in Artikel 2 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft festgelegten Sitz der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„ **Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg Stadt.“

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt, den in Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft festgelegten Zweck der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„ **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung eigenen Vermögens. Die Gesellschaft darf Geschäfte aller Art für eigene Rechnung im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland sowie alle Operationen, die damit direkt oder indirekt zusammenhängen, durchführen. Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland beteiligen, sowie Zweigniederlassungen errichten; STETS UNTER DER VORAUSSETZUNG, dass die Gesellschaft keine Transaktionen tätigt oder Handlungen vornimmt, welche in den Bereich der reglementierten Tätigkeiten des Finanzsektors fallen oder eine Geschäftserlaubnis nach Luxemburger Recht voraussetzen, solange sie jeweils keine entsprechende Erlaubnis besitzt.“

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Bestimmungen zur Kontrolle der Jahresabschlüsse in Artikel 17 der Satzung wie folgt zu ändern:

„ **Art. 17.** Die Kontrolle der Jahresabschlüsse der Gesellschaft ist einem zugelassenen Wirtschaftsprüfer zu übertragen, welcher von der Generalversammlung bestellt wird.“

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt tausendeinhundert Euro veranschlagt sind, sind von der Gesellschaft zu tragen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienen Parteien, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: M. WILDSHECK, F. STAHLBERG, A. SCHMITT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2014. LAC/2014/60510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001597/83.

(150000931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Fly Catering International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.236.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

agissant en sa qualité de mandataire spécial (le "Mandataire") de Monsieur Jean-François RAMBROUL demeurant à F-75116 Paris 84 Boulevard Exelmans, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

a) que la société anonyme "FLY CATERING INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156236, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2587 du 26 novembre 2010,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont été pas modifiés depuis lors;

b) que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'unique propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

d) que l'Actionnaire Unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

e) que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

f) que l'Actionnaire Unique déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Actionnaire Unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 novembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au moins à l'ancien siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001529/55.

(150000807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Forest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.646.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le dix décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FOREST S.A.», en liquidation, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 7 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2 du 4 janvier 1993. La Société a été mise en liquidation suivant acte notarié du 28 novembre 2013, publié au Mémorial C, numéro 145 du 16 janvier 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Rapport du commissaire à la liquidation.

2.- Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

3.- Clôture de la liquidation.

4.- Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 décembre 2014, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation la société Fiduciaire GLACIS S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a abordé son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de Fiduciaire GLACIS S.à r.l. sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Jacques RECKINGER de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture de la liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société FOREST S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61562. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001531/60.

(150000981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Glashandel H.Reiland & Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 18.068.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebzehnten Tag des Monats Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCIENEN:

1) Herr Heinz REILAND, Schreinermeister, geboren in Freudenburg (Bundesrepublik Deutschland), am 23. Juli 1936, wohnhaft in D-54450 Freudenburg, Neustraße 1; und

2) Frau Elfriede REILAND, geborene AYL, Verkäuferin, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 05. Mai 1940, Ehegattin von Herrn Heinz REILAND, wohnhaft in D-54450 Freudenburg, Neustraße 1.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

a) Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Glashandel H. REILAND & CO.“, mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 18068, (die „Gesellschaft“), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem damaligen Amtssitz in Grevenmacher (Großherzogtum Luxemburg), am 15. Januar 1981, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 40 vom 27. Februar 1981,

und dass deren Satzungen (die „Statuten“) abgeändert wurden:

gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank MOLITOR, mit dem damaligen Amtssitz in Bad Mondorf (Großherzogtum Luxemburg), am 14. Dezember 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 297 vom 27. August 1990,

gemäß privatschriftlichem Beschluss der Gesellschafter vom 17. September 2001, enthaltend die Umwandlung der Devise des Gesellschaftskapital in Euro; ein demensprechender Auszug ist im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 223 vom 8. Februar 2002, veröffentlicht worden;

b) Dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

c) Dass die Komparenten die alleinigen Eigentümer sämtlicher Anteile der Gesellschaft sind;

d) Dass die Komparenten, als alleinige Gesellschafter (die „Gesellschafter“) beschließen die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der aufgelösten Gesellschaft.

e) Dass die Gesellschafter erklären, dass sie die Statuten der Gesellschaft bestens kennen und dass sie genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzen;

f) Dass die Gesellschafter, zusammen handelnd als Liquidatoren der Gesellschaft, erklären, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft, übergehen, welche erklären, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und sie sich verpflichten alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen;

g) Dass die Gesellschafter erklären ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten;

h) Dass somit die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist;

i) Dass die Gesellschafter hiermit den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag erteilen;

j) Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf (5) Jahren am Wohnsitz der Gesellschafter in D-54450 Freudenburg, Neustraße 1 (Bundesrepublik Deutschland), aufbewahrt bleiben;

k) Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen sind.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft „Glashandel H. REILAND & CO“ aufgelöst worden ist.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparanten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: H. REILAND, E. REILAND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62330. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001545/62.

(150000708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Gelateria-Snack "Am Schank" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9408 Vianden, 4, Montée du Château.

R.C.S. Luxembourg B 169.426.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Matteo MIOTTO, employé privé, né le 14 juin 1981 à Luxembourg, demeurant à L-9408 Vianden, Montée du Château 4.

Lequel comparant, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La société à responsabilité limitée «Gelateria-Snack «Am Schank» S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-9408 Vianden, 4, Montée du Château, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 169.426, a été constituée par-devant le notaire Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 30 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1735 du 10 juillet 2012 (ci-après la "Société). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

III.- La répartition des parts sociales de la Société est actuellement la suivante:

- Monsieur Matteo MIOTTO, pré-qualifié, cent parts	100
Total : cent parts	100

IV.- Le comparant, Monsieur Matteo MIOTTO, pré-qualifié, en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'est ensuite réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le comparant, Monsieur Matteo MIOTTO, pré-qualifié, a décidé en tant qu'associé unique de la Société, de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation.

2.- Le comparant, Monsieur Matteo MIOTTO, pré-qualifié, en sa qualité d'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération, assume le rôle de liquidateur de la Société.

3.- Le comparant, Monsieur Matteo MIOTTO, pré-qualifié, déclare que les activités de la Société ont cessé, qu'en vertu des comptes établis de la Société au 30 septembre 2014 tout le passif connu de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, a été payé ou dûment provisionné, que le comparant, Monsieur Matteo MIOTTO, pré-qualifié, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec

la Société à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société dissoute et tout passif payé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa propre personne.

Dans ce contexte, le comparant, Monsieur Matteo MIOTTO, pré-qualifié, déclare, en particulier, que la Société n'a plus eu d'activités quelconques après le 30 septembre 2014.

4.- L'associé unique, Monsieur Matteo MIOTTO, pré-qualifié, accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra toute autre étape requise afin de transférer à lui-même tout l'actif et/ou passif payé de la Société.

5.- Partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Décharge pleine et entière est accordée au gérant unique pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

7.- Les livres comptables et tous autres documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans, à compter de la date des présentes, à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-9408 Vianden, 4, Montée du Château.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

9.- Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la Société et du comparant prénommé, lequel s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la Société pour ce qui est du paiement desdits frais et honoraires envers le notaire soussigné.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MIOTTO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16986. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001540/60.

(150000363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

GreenE S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.480.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le deux décembre

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Argos Soditic France S.A.S., société de gestion de Argos Soditic V-A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, F-75116 Paris,

2.- Argos Soditic France S.A.S., société de gestion de Argos Soditic V-B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, F-75116 Paris,

3.- Argos Soditic France S.A.S., société de gestion de Argos Soditic V-C FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, F-75116 Paris,

«les associés»

ici représentés par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

«le mandataire»

en vertu de trois procurations délivrées sous seing privé, lesquelles, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée GreenE S. à r. l.

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée GreenE S. à r. l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 153480, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle,

L-1653 Luxembourg (ci-après la «Société»), a été constituée en date du 20 avril 2010 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1408 du 9 juillet 2010, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1443 du 14 juillet 2010.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 5.200.000 (cinq millions deux cent mille euros) représenté par 208.000 (deux cent huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées, et détenues comme suit:

- Argos Soditic France S.A.S., société de gestion de Argos Soditic V-A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques: 41.815 parts sociales,

- Argos Soditic France S.A.S., société de gestion de Argos Soditic V-B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques: 157.399 parts sociales,

- Argos Soditic France S.A.S., société de gestion de Argos Soditic V-C FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques: 8.786 parts sociales.

3. Que par la présente, les associés, en tant que propriétaires de l'intégralité des parts sociales, prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4. Que les associés, en qualité de liquidateurs de la Société, connaissent parfaitement la situation financière de la Société et déclarent que l'activité de la Société a cessé, que la liquidation de la Société a été accomplie en respectant le droit des parties et que les associés prendront à leur charge les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute, chacun proportionnellement au nombre de parts sociales détenues (sans préjudice étant bien entendu que vis-à-vis des tiers les associés répondront personnellement et solidairement de tous les actifs, passifs et engagements financiers), de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

6. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des parts sociales de la Société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 décembre 2014. REM/2014/2663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001552/65.

(150001090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Flojkas Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.686.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Detloff Capital Limited, a company incorporated and existing under the laws of Malta, having its registered office at Tower Gate Place, Tal-Qroqq Street, MSD1703 Msida,

"the principal"

here represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed by the registration authority.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company Flojkas Capital S.à r.l., herein referred to as “the Company”, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 97686, was incorporated on 11 December 2003 pursuant to a deed drawn-up by Me Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 59 of 16 January 2004.

2. That the corporate capital of the Company amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become the sole owner of all the corporate units representing the whole corporate capital of the Company.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect.

5. That the activity of the Company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the Company and that as liquidator it will pay off all the liabilities; so that the liquidation of the Company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the managers of the Company.

7. That all the books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the principal, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Detloff Capital Limited, société constituée et existant selon les lois en vigueur à Malte, ayant son siège social à Tower Gate Place, Tal-Qroqq Street, MSD1703 Msida,

«la mandante»

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée Flojkas Capital S.à r.l., ci-après «la Société», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 97686, a été constituée en date du 11 décembre 2003 suivant un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 59 du janvier 2004.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue la seule propriétaire de toutes les parts sociales représentatives du capital social de la Société.

4. Que la mandante, en tant qu'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la Société a cessé; que l'associée unique reprend tout l'actif de la Société et qu'en sa qualité de liquidateur elle réglera tout le passif; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que la mandante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

7. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans au siège de CF Corporate Services.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 900,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la mandante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2014. Relation GRE/2014/5238. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015001509/90.

(150000568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

First Data International Luxembourg VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.332.

Extrait des décisions prises par les associés de la Société du 31 décembre 2014

Le 31 Décembre 2014, l'associé unique de First Data International Luxembourg VII S.à r.l. a pris la résolution suivante:

- D'accepter la démission de Mr. Barry Cooper en qualité de Gérant A de la Société avec effet au 31 Décembre 2014;

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015001508/15.

(150001039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Galway II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.826.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The private limited company Galway I S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B177808,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it. The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Galway II S.à r.l." with its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B177826, incorporated by deed of the undersigned notary on May 22, 2013, published in the Mémorial C number 1836 of July 30, 2013, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg), dated September 11, 2013, published in the Mémorial C number 3030 of October 21, 2014,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party resolves to decrease the share capital of the company by an amount of nine hundred seventy-seven thousand six hundred and twenty five British Pound (GBP 977,625.-) so as to reduce it from its present amount of nine hundred eighty-eight thousand three hundred and seventy-five British Pound (GBP 988,375.-) to the amount of ten thousand seven hundred and fifty British Pound (GBP 10,750.-) by the cancellation of nine hundred seventy-seven thousand six hundred and twenty five (977,625) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each and to reimburse in cash the amount of nine hundred seventy-seven thousand six hundred and twenty five British Pound (GBP 977,625) to the sole shareholder.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned share capital decrease, the appearing party resolves to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. paragraph 1.** The share capital is set at ten thousand seven hundred and fifty British Pound (GBP 10,750.-) consisting of ten thousand seven hundred and fifty (10,750) ordinary shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. "

Expenses

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that, upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Galway I S.à r.l., ayant son siège à L2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg 177808,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Galway II S.à r.l.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B177826, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 22 mai 2013, publié au Mémorial C numéro 1836 du 30 juillet 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 septembre 2013, publié au Mémorial C numéro 3030 du 21 octobre 2014, et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide de réduire le capital social à concurrence de neuf cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 977.625,-) pour le réduire de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 988.375,-) à dix mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 10.750,-) par l'annulation de neuf cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq (977.625) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et de rembourser en espèces le montant de neuf cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 977.625,-) à l'associée unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la réduction de capital, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à dix mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 10.750,-) représenté par dix mille sept cent cinquante (10.750) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) toutes nominatives, toutes souscrites et entièrement libérées.».

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2014. Relation GRE/2014/5176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014209168/91.

(140234449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Happy Meat SARL, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: MA Boucherie.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 87, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 193.132.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Maria Lucia PEREIRA DA ROCHA, sans état, demeurant à L-6833 Biver, 20, Haaptstrooss.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "HAPPY MEAT SARL" avec l'enseigne commerciale "MA Boucherie".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet principal l'exploitation d'une boucherie-charcuterie avec vente des articles de la branche. La société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Maria Lucia PEREIRA DA ROCHA, susqualifiée, cent parts	100
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2561 Luxembourg, 87, rue de Strasbourg.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée:
 - * Maria Lucia PEREIRA DA ROCHA, sans état, demeurant à L-6833 Biwer, 20, Haaptstrooss;
- Est nommé gérant technique pour une durée illimitée:
 - * Franz SCHLOESSER, demeurant à L-4710 Pétange, 84, rue d'Athus.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PEREIRA DA ROCHA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 59767. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEXDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209235/64.

(140233856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Hendrix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 189.145.

L'an deux mille quatorze, le seize décembre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HENDRIX INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 189145 constituée suivant acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 22 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2724 du 3 octobre 2014; dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

Si convocations:

II.- Il appert de la liste de présence que les trente et un mille (31.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trois cent soixante-neuf mille euros (EUR 369.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) par l'émission de trois cent soixante-neuf mille (369.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3.- Renonciation, intervention, souscription et libération.

4.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

5.- Prise de connaissance et acceptation de la démission de Xavier Soulard et Eric Tazzieri; décharge.

6.- Nomination de Nathalie Vazquez et Nathalie Thill en tant que nouveaux administrateurs de la Société.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est la détention de participations sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises et tout autre forme d'investissement ou l'acquisition par acquisition, souscription ou de toute autre manière et tout autre cession par vente, échange ou autre de tous instruments financiers ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous quelque forme et peut procéder à l'émission d'obligations, notes, certificats, actions, parts bénéficiaires, de billets à ordre, warrants, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent soixante-neuf mille euros (EUR 369.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) par l'émission de trois cent soixante-neuf mille (369.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre la souscription des trois cent soixante-neuf mille (369.000) actions nouvelles par l'actionnaire unique de la Société.

Intervention - Souscription - Libération

Celui-ci intervenant en présente par Sara Lecomte, préqualifiée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux trois cent soixante-neuf mille euros (EUR 369.000,-) actions nouvelles, et les libérer intégralement par un apport en en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de trois cent soixante-neuf mille euros (EUR 369.000,-); ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par production d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) représenté par quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

[...]]»

Cinquième résolution

L'assemblée prend connaissance et accepte la démission de Messieurs Eric Tazzieri et Xavier Soulard et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du présent acte.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

1. Madame Nathalie Vazquez, née le 11 mai 1983 à Metz (France) et demeurant professionnellement au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg; et,

2. Madame Nathalie Till, née le 19 février 1969 à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg) et demeurant professionnellement au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le mandat des nouveaux administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2019.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Lecomte, F. Gibert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61218. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209225/100.

(140233806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**SAPA S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Hostellerie du Grünwald S.à r.l.).**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 85.848.

L'an deux mil quatorze, le vingt-six novembre.

Par-devant, Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Paul AUGUSTIN, médecin-spécialiste, né à Luxembourg le 28 janvier 1948, et Madame Sabine BECH, épouse Augustin, directrice, née à Luxembourg le 22 avril 1952, demeurant ensemble à L-9018 Warken, 56, rue Bourschterbach

2) Madame Louise DECKER, retraitée, née à Losheim (D), le 6 mars 1923, demeurant à L-9012 Ettelbruck, 3, rue du Deich

Lesquels comparants Monsieur Paul Augustin, prénommé, et madame Louise DECKER, déclarent qu'il sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "Hostellerie du Grünwald S. à r.l.", avec siège social à L-1453 Luxembourg, 10-14, route d'Echternach., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 85.848, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 décembre 2001, acte publié au Mémorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 756 du 17 mai 2002 (ci-après "la Société").

Madame Louise DECKER, prénommée, déclare céder ses cinq parts de ladite société à Madame Sabine BECH, prénommée. Le prix de cette cession de parts a été réglé entre parties.

Dorénavant les parts sociales sont réparties comme suit:

Monsieur Paul AUGUSTIN	95 parts
Madame Sabine BECH	5 parts
Total	100 parts

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions suivantes, prises en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués.

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet:

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

La société peut accorder des prêts, avec ou sans garantie, aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et leur prêter tous concours.

La société a également pour objet l'acquisition, l'exploitation, la location la mise en valeur et la cession d'immeubles appartenant à son propre patrimoine immobilier ainsi qu'emprunter à ces fins.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation."

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Madame Louise DECKER de sa fonction de gérant de ladite société avec décharge pour l'exercice de ses fonctions et décident de nommer à la fonction de gérant de la société pour une durée indéterminée Monsieur Paul AUGUSTIN, prénommé qui peut engager la société avec sa seule signature.

Le gérant Paul AUGUSTIN déclare accepter la prédite cession de parts, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de son adresse actuelle à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

Quatrième résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société et de changer en conséquence l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination sociale de «SAPA S. à r.l.»

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, est évalué à environ huit cents euros (800,00 €).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Paul AUGUSTIN, Sabine BECH, Louise DECKER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 3 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15633. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209246/82.

(140234245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

H2L Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 169.247.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-SEPT NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée «H2L IMMO», ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2012, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 169.247, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1696 du 5 juillet 2012.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euro) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie RAGNI, employée privée, demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Jessy BOUCHÉ, employée privée, demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Jessy BOUCHÉ, employée privée, demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 15 des statuts.

2. Divers.

II) Le nom de l'actionnaire, le nombre d'actions détenues par ce dernier sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par l'actionnaire, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La présidente constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution unique suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'administrateurs de différentes catégories, par la signature conjointe d'un administrateur de chaque catégorie, ou (iii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iv) par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.»

Déclaration - Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge est estimé approximativement à EUR 1.000,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de la notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. RAGNI, J. BOUCHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014209248/59.

(140234246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

I-Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 41.446.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Philippe BOITE, né le 30 avril 1962 à Paris, demeurant au 54, rue de Buzenval, 92210 Saint-Cloud, France (l'«Associé Unique»)

ici représenté par Madame Luciana NUNES, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée le 5 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «^oI-CORP S.A.^o», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 41.446, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 9 septembre 1992, publié au Mémorial C numéro 609 du 19 décembre 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 849 du 5 octobre 2001.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à deux cents vingt cinq mille euros (EUR 225.000,00), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur de cent cinquante euros (EUR 150,00) chacune, intégralement libérées.

III.- Que l'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les actions de ladite société.

IV.- Que l'Associé Unique, étant le seul actionnaire de la société «^oICORP S.A.^o», a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «^oI-CORP S.A.^o», pré désignée.

VI.- Que l'Associé Unique, en tant que liquidateur de la société, déclare reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute, et assume la responsabilité des dettes et autres engagements connus et/ou inconnus de la société ainsi que toutes les dettes envers les tiers n'ayant pas été réglées ou ne figurant pas dans les comptes de la société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Nunes, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2014. Relation: RED/2014/2564. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 19 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014209253/49.

(140234638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

L-C transport sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.939.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Carmelo LELLA, indépendant, demeurant à F-57330 Hettange-Grande (France), 32, rue des Eglantines.

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il est propriétaire de la totalité des parts de "L-C transport sàrl" ayant son siège social à L- 1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 182.939, constituée suivant acte du notaire Christine DOERNER de Bettembourg du 22 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 276 du 30 janvier 2014 et dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'associé unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'associé actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LELLA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 59773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEXDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209327/41.

(140234527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Lixus S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 177.450.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christian TILLIEUX, gérant de sociétés, né le 22 janvier 1951 à Etterbeek (Belgique) et demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, 2/9, Clos de l'Aurore.

Le comparant est ici représenté par Monsieur Stéphane ROBERT, salarié, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit sa déclaration:

a.- Que la société anonyme "LIXUS S.A. SPF", établie et ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177.450, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1645 du 10 juillet 2013, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

b.- Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

c.- Que le comparant est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononce la dissolution anticipée de la prédite société, avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la société.

f.- Que le liquidateur requière le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par l'actionnaire unique de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit de l'actionnaire unique.

g.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

j.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphane ROBERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2014. Relation GRE/2014/5223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014209378/49.

(140234524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

John Galt International S.A., Société Anonyme, (anc. Aylesdale Holding S.A.).

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 140.782.

L'an deux mille quatorze,
le huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «RAINBOW FINANCE S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 150 784,

ici représentée par Madame Orietta Rimi, employée privée, avec adresse professionnelle au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 8 décembre 2014, laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «AYLESDALE HOLDING S.A.» (la «Société») une société anonyme avec siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 1^{er} août 2008, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 29 août 2008, sous le numéro 2097 et page 100631.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 140 782.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois mille cent (3'100) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de changer la dénomination de la société de «AYLESDALE HOLDING S.A.», en celle de «JOHN GALT INTERNATIONAL S.A.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution que précède, l'Actionnaire Unique DECIDE de modifier l'article PREMIER (1^{er}) premier alinéa des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . (premier alinéa). «Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée «JOHN GALT INTERNATIONAL S.A.»»

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société, afin de lui fournir désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 4. «La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La société sera engagée par la signature collective d'un administrateur et d'un représentant de la société muni d'une procuration en brevet qui devra être présentée à la signature de tout contrat engageant la société.

Le conseil d'administration pourra donner au cas par cas des procurations qui devront toujours porter la signature d'un administrateur et d'un représentant externe.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Vincent WILLEMS de son mandat d'administrateur de la Société et DECIDE de même de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement dudit mandat d'administrateur jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de nommer aux fonctions de nouvel administrateur de la Société, en remplacement dudit administrateur démissionnaire, la personne suivante:

Madame Orietta RIMI, employée privée, né à Erice (Italie), le 29 septembre 1976, avec adresse professionnelle au 26/28, Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2020.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante prémentionnée, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: O. RIMI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16981. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015001323/85.

(150001130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

C.A. Consulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter.

R.C.S. Luxembourg B 66.684.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ANTAEUS CAPITAL & MANAGEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175507,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66684, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 924 du 22 décembre 1998,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés:

- en vertu d'une résolution prise par les actionnaires en assemblée générale extraordinaire, tenue sous seing privé le 28 juin 2002, contenant notamment la conversion de la devise du capital social en Euros, l'avis afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1456 du 9 octobre 2002; et

- suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 713 du 19 juillet 2005;

2) Que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Cents (30.986,69 EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente Euros et quatre-vingt-dix-neuf Cents (30,99 EUR) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume

l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1930 Luxembourg, 16A Avenue de la Liberté.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille soixante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant légal de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62701. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001377/64.

(15000642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

ClearPriority Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.003.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit belge "ClearPriority", établie et ayant son siège social à B-1410 Waterloo, Drève Richelle 161, Waterloo Office Park - Building K, enregistrée au Tribunal de Commerce de Nivelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0897.676.897,

dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Christophe DELCORTE, informaticien, né à Charleroi (Belgique), le 13 juillet 1966, demeurant à B-1950 Kraainem, rue de Stockel, 49, nommé à cette fonction aux termes de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société, en date du 28 avril 2008.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "ClearPriority Luxembourg S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173003, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo GOEDERT, notaire alors de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 6 du 2 janvier 2013,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au moins au siège social de l'associé unique "ClearPriority", établie et ayant son siège social à B-1410 Waterloo, Drève Richelle 161, Waterloo Office Park - Building K (Belgique).

13) Que les livres et documents de la Société, présentement dissoute, sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant légal de la partie comparante, à l'égalité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DELCORTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001389/60.

(150000664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Amex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 43.969.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Michel LAGNEAU-ROQUET, directeur de société, né à Namur (Belgique), le 30 novembre 1952, demeurant à B-5590 Ciney, 2, Happe,

ici représenté par Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "AMEX INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43969, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 375 du 18 août 1993,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'“Actionnaire Unique”);

3) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

4) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6);

8) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

9) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

10) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

11) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HILGER, C. WERSANDT.

.Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62351. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001306/58.

(150000680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

A Klosen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godbrange, 4, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 146.136.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Gilles FEIDT, indépendant, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 octobre 1978, demeurant à L-5712 Aspelt, 11b, Kierfechstrooss,

ici représenté par Monsieur Luc FEIDT, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2) Madame Cynthia FEIDT, épouse MERSCH, fonctionnaire, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 avril 1975, demeurant à L-5712 Aspelt, 11a, Kierfechstrooss,

ici représentée par Monsieur Luc FEIDT, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

3) Monsieur Luc FEIDT, employé de banque, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 juillet 1983, demeurant à L-6170 Godbrange, 8, rue du Village; et

4) Monsieur Laurent FEIDT, fonctionnaire, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 janvier 1987 demeurant à L-6170 Godbrange, 8, rue du Village,

ici représenté par Monsieur Luc FEIDT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "A KLOSEN", établie et ayant son siège social à L-6170 Godbrange, 4, rue des Champs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146136, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1118 du 5 juin 2009,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

3) Que les comparants sont les seuls propriétaires de toutes les parts sociales de la Société (les "Associés");

4) Que les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que les Associés prononcent explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet immédiat;

6) Que les Associés désignent Monsieur Luc FEIDT, pré-qualifié, comme liquidateur de la Société, lequel aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que le liquidateur requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, les Associés assument l'obligation irrévocable de payer, chacun d'eux en proportion de sa participation dans la Société, ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que les Associés déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la Société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7), proportionnellement à leur participation dans la Société;

9) Que les Associés déclarent formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que les Associés déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-6170 Godbrange, 4, rue des Champs.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. FEIDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001253/64.

(150000648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Dolomiti Pe Wb I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.031.

— EXTRAIT

Il résulte de plusieurs contrats de transferts de parts sociales signés le 11 décembre 2014 les transferts suivants:

- Civetta SICAV, associé de la Société, a transféré trente-huit (38) parts sociales de catégorie A, trente-huit (38) parts sociales de catégorie B, trente-huit (38) parts sociales de catégorie C, trente-huit (38) parts sociales de catégorie D, trente-huit (38) parts sociales de catégorie E, trente-huit (38) parts sociales de catégorie F, trente-huit (38) parts sociales

de catégorie G, trente-huit (38) parts sociales de catégorie H, trente-huit (38) parts sociales de catégorie I et trente-huit (38) parts sociales de catégorie J qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Pictet & Cie (Europe) S.A.;

- M. Jacques de Saussure, associé de la Société, a transféré trente-huit (38) parts sociales de catégorie A, trente-huit (38) parts sociales de catégorie B, trente-huit (38) parts sociales de catégorie C, trente-huit (38) parts sociales de catégorie D, trente-huit (38) parts sociales de catégorie E, trente-huit (38) parts sociales de catégorie F, trente-huit (38) parts sociales de catégorie G, trente-huit (38) parts sociales de catégorie H, trente-huit (38) parts sociales de catégorie I et trente-huit (38) parts sociales de catégorie J qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Pictet & Cie (Europe) S.A.;

Suite à ces transferts, Pictet & Cie (Europe) S.A. associé de la Société, a transféré:

- Cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie A, cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie B, cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie C, cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie D, cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie E, cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie F, cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie G, cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie H, cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie I et cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie J qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Simeron SICAV, une société ayant son siège social au 60, Route des Acacias, c/o Fund Partners Solutions (Suisse) S, CH-1227 Carouge GE, Suisse et immatriculée au Registre de Sociétés de Genève sous le numéro CH - 660.5.147.008-2; et

- Huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie A, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie B, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie C, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie D, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie E, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie F, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie G, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie H, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie I et huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie J qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Alcaston Holding Ltd, une société ayant son siège social c/o MMG Trust (BVI) Corp, Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, et immatriculée au Registre de Sociétés des Iles Vierges britanniques sous le numéro IBC 411032.

Suite à ces transferts, l'ensemble des douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont détenues comme suit:

- Civetta SICAV détient désormais cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie A, cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie B, cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie C, cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie D, cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie E, cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie F, cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie G; cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie H, cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie I et cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie J;

- Simeron SICAV détient désormais cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie A; cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie B; cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie C; cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie D; cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie E; cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie F; cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie G; cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie H; cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie I et cent trente-six mille cent trente-neuf (136.139) parts sociales de catégorie J;

- Alcaston Holding Ltd détient désormais huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie A, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie B, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie C, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie D, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie E, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie F, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie G, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie H, huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie I et huit cent soixante-six mille trois cent trente-sept (866.337) parts sociales de catégorie J;

- Jacques de Saussure détient désormais cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie A, cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie B, cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie C, cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie D, cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie E, cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie F, cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie G; cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de

catégorie H, cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie I et cent vingt-trois mille sept cent soixante-deux (123.762) parts sociales de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002178/77.

(150001725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

PSP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.153.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of the month of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared

Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, acting as a special proxy of PSP Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, and registered with Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B173105 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith,

being the Sole Shareholder of PSP Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 173153, incorporated by deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 27th November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 58 of 10th January 2013 (the "Company").

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed share capital of the Company is presently set at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a Sole Shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.

V. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the interim financial statements of the Company for the period from 1 January 2014 to 16 December 2014.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de PSP Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social à 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B173105 (l'«Associé Unique»),

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

étant l'Associé Unique de PSP Luxco S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 173153, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 58 du 10 janvier 2013 (la «Société»).

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- €) chacune (les «Parts Sociales»).

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre de l'associé de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 16 décembre 2014.

VII. Que l'Associé Unique décharge pleinement et entièrement chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant de son nom, prénom, état civil et demeure, celle-ci a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60838. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002608/90.

(150002084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Seira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.551.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SEIRA S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 61551, constituée suivant acte notarié en date du 14 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 86 du 10 février 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier suivant acte sous seing privé en date du 17 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 426 du 16 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Raul MARQUES, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cécile ANGELETTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination en qualité de liquidateur Monsieur Enzo LIOTINO et définition de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution de la Société SEIRA S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Enzo LIOTINO, Directeur, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, C. ANGELETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18054. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015002661/64.

(150001340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

CS Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 189.284.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg)

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft FREO Group S.à r.l., mit Sitz in L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 181.015,

hier vertreten durch Herr Jürgen BURGARD, Finanzbuchhalter, beruflich ansässig in L-3260 Bettembourg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 15. Dezember 2014,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Gesellschaft und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschaft, vertreten wie vorab erwähnt, beauftragt den ausführenden Notar nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft FREO Group S.à r.l., die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CS Holding Luxembourg S.à r.l. ist, mit Sitz in L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 189.284 (NIN 2014 24 39 639).

II.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Paul MEYERS, mit dem Amtssitze in Rambrouch, am 1. August 2014, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2764 vom 7. Oktober 2014.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND SECHS HUNDERT EURO (€ 12.600.-) beläuft, eingeteilt in ZWÖLF TAUSEND SECHS HUNDERT EURO (12.600) Anteile mit einem Nennwert von je EINEM EURO (€ 1.-).

IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

V.- Dass die Gesellschaft CS Holding Luxembourg S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen, erklärt die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, die Gesellschaft CS Holding Luxembourg S.à r.l. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt die alleinige Anteilhaberin FREO Group S.à r.l., vertreten wie vorerwähnt, handelnd soweit als notwendig als Liquidatorin der Gesellschaft dass:

- alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft CS Holding Luxembourg S.à r.l. beglichen wurden, und dass sie persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;

- die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;

- den Geschäftsführern volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Bevollmächtigte der Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. BURGHARD, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2735. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 2. Januar 2015.

Référence de publication: 2015000824/52.

(15000124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.